



COMMUNE DE MORNE A L'EAU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°12 - 05 – 2013

L'an deux mille treize et le vingt-cinq Avril

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en la maison commune, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire, par suite de sa convocation du 12 Avril 2013.

Étaient présents (23): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Madame Henriette ALEXIS, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Léonard JERUL.

Étaient absents et représentés (01): Monsieur Sylvain FLEREAU représentée par Madame Liliane DOCAN.

Étaient absents (09): Madame Maud URSULE, Monsieur Patrick EUGENE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Daniello FOULE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.

AIDE A L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA GUADELOUPE

Cinq jeunes Mornaliens vont participer aux journées mondiales de la jeunesse, du 21 au 28 Juillet 2013, au Brésil, à l'initiative de l'Association Diocésaine de Guadeloupe.

Au vu de l'engouement suscité par ce déplacement, compte tenu de la dimension internationale de la manifestation et des avantages notamment culturels que tireront nos jeunes à se confronter à d'autres jeunes du monde, il est proposé d'allouer une subvention de 1250 euros à l'association soit 250 € par jeune.

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande d'aide du 11 Mars 2013 présentée par l'Association Diocésaine de la Guadeloupe et la liste des jeunes Mornaliens qui doivent participer à la manifestation ;

Vu le budget primitif 2013 voté le 13 mars 2013 ;

Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après échanges de vues ;

A l'unanimité ;

DECIDE

Article 1^{er} : D'Allouer une subvention de 1250 euros à l'Association Diocésaine de la Guadeloupe pour aider au financement du déplacement de cinq jeunes de la commune aux journées mondiales de la jeunesse au BRESIL du 21 au 28 Juillet 2013.

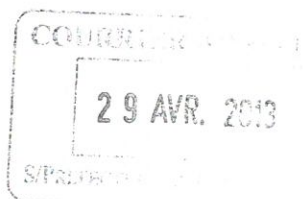
Article 2 : La dépense sera imputée au chapitre 65 Article 6574 Fonction 025.

Article 3 : L'ordonnateur et le trésorier municipal sont chargés de l'exécution de la présente.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition conforme.

Morne-à-l'eau le 25 Avril 2013



Le Maire

Jean Claude LOMBION

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité Le

Formalités de publicité effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.